

#### **Thème 4 : un seul ou plusieurs secrétaires généraux pour le SNES ?**

Nous soutenons l'amendement déposé par le S3 de Lyon qui demande que le SNES soit représenté par un ou une seule secrétaire générale entourée d'adjoints.

La composition du secrétariat général sera bientôt modifiée. Nous estimons que cela nécessite un débat et que ce débat ne doit pas être faussé par des critères portant sur des personnes. C'est la raison pour laquelle nous ne devons pas attendre pour éviter d'avoir à en débattre dans l'urgence.

Il ne s'agit évidemment pas d'évincer qui que ce soit, ni d'oublier l'investissement des secrétaires généraux actuels. Nous pensons que c'est progressivement que nous devons tendre vers un ou une seule secrétaire générale. Le but de la proposition est donc bien de s'appuyer sur l'existant, mais d'anticiper et d'améliorer les points faibles de notre organisation.

Tout d'abord, il est indispensable de renforcer la visibilité du SNES, en premier lieu auprès des syndiqués et de tous les personnels. Ceux-ci doivent pouvoir identifier mieux qu'aujourd'hui la parole du SNES quand il s'exprime, notamment dans les médias.

Le SNES a bien aujourd'hui une porte parole (en la personne de Frédérique). D'un point de vue statistique, il nous a été démontré en commission que c'était bien elle qui effectuait la majorité des interventions du SNES auprès des médias. Mais la parole du SNES est encore trop multiple. Pour une grande majorité des adhérents il est bien difficile de mettre un nom sur notre porte parole. Et dans un contexte de baisse régulière de la syndicalisation, une meilleure visibilité permettra de consolider dans la durée les nouvelles (et parfois fragiles) adhésions si le message du SNES est délivré publiquement d'une seule voix.

Ce nouveau fonctionnement permettra de mieux articuler la cohérence des différents champs que se partagent actuellement nos co-secrétaires généraux et d'améliorer notre efficacité. Un secrétaire général pourra mieux synthétiser les enjeux (par exemple : contenus, emploi et question juridique ) et faire le lien. Pensons par exemple aux récentes attaques sur nos obligations de service et à notre capacité à apporter toutes les réponses à nos collègues dans le meilleurs délais.

Il faut bien sûr prendre en compte la masse de travail auquel le secrétariat général est confronté, et une diminution du nombre de militants serait une erreur. C'est pourquoi nous pensons que le secrétaire général doit être entouré d'adjoints en nombre suffisant qui, notamment, remplaceraient progressivement les co-secrétaires qui partiront dans quelques temps.

Une meilleure expression de la cohérence du SNES, exprimée par un porte parole mieux identifié, épaulé par des adjoints, permettra de rappeler dans le débat public ce qui n'est pas toujours évident : à savoir, simplement, que toutes les opinions n'ont pas la même valeur et que nous représentons le syndicat majoritaire du second degré, soutenu par plus de la moitié des personnels.



Philippe LESTANG